

Image not found or type unknown



Location de terrain agricole

Par **mouss**, le **04/04/2009** à **07:44**

bonjour, je suis actuellement locataire d'une propriété agricole, régie par un bail de 6 ans. en plus des terres agricoles le propriétaire m'a également loué les bois et taillis. Le propriétaire a-t-il le droit de vendre le bois sans m'en avertir ? Suis-je autorisé à couper le bois pour ma consommation personnelle ? Merci pour votre aide.